



F R É J U S



L I V R E T D ' A C C U E I L
D E S C O M M E R Ç A N T S E N C E N T R E H I S T O R I Q U E

FRÉJUS, VILLE D'ART ET D'HISTOIRE EST HEUREUSE DE VOUS ACCUEILLIR.

AFIN DE VOUS AIDER DANS VOTRE INSTALLATION ET DANS L'EXPLOITATION DE VOTRE COMMERCE, LA MUNICIPALITÉ VOUS OFFRE CE FASCICULE REGROUPANT L'ENSEMBLE DES FORMALITÉS QUE VOUS DEVEZ ACCOMPLIR.

VOUS Y TROUVEREZ ÉGALEMENT LES COORDONNÉES DES DIFFÉRENTS SERVICES MUNICIPAUX QUI SE TIENNENT À VOTRE DISPOSITION POUR VOUS AIDER DANS VOS DÉMARCHES.



OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ET DROITS DE VOIRIE

Terrasses ouvertes ou couvertes, chevalets et étalages :

TOUT COMMERÇANT DÉSIRANT BÉNÉFICIER d'une autorisation d'occupation du domaine public doit en faire la demande écrite en mairie et constituer un dossier.

LES AGENTS DU SERVICE COMMERCE ET ARTISANAT déterminent sur place les possibilités en fonction du respect des largeurs de passage piétons et véhicules de sécurité.

LE MOBILIER DES TERRASSES DOIT ÊTRE CHOISI de façon à créer une valorisation de l'établissement. Leur qualité et leur couleur sont définies, conformément à la charte (disponible au service Commerce et Artisanat), lors de la demande d'autorisation auprès du service Commerce et Artisanat.

RENSEIGNEMENTS : SERVICE COMMERCE ET ARTISANAT - 85, RUE DE BAUSSET

TÉL. 04 94 51 76 01 / 04 94 17 67 62 / 04 94 17 67 21

EMAIL : s.commerce-artisanat@ville-frejus.fr

Terrasses fermées :

ELLES FONT OBLIGATOIREMENT L'OBJET D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE DÉLIVRÉ À TITRE PRÉCAIRE.

Votre demande écrite sera accompagnée d'un dossier composé de l'imprimé cerfa dûment rempli et de tous les documents graphiques listés dans le bordereau de dépôt de pièces à joindre.

Cet imprimé est disponible en mairie ou sur internet.

RENSEIGNEMENTS : SERVICE ADS - PERMIS DE CONSTRUIRE – HÔTEL DE VILLE

TÉL. 04 94 17 66 85 - WWW.VILLE-FREJUS.FR

LES DEVANTURES

Tout projet de devanture commerciale doit faire l'objet d'une déclaration de travaux accompagnée d'un dossier complet.

RENSEIGNEMENTS : SERVICE ADS - PERMIS DE CONSTRUIRE – HÔTEL DE VILLE -
TÉL 04 94 17 66 85

PUBLICITÉ - ENSEIGNES

Tout projet d'enseigne doit faire l'objet d'une autorisation après présentation d'un dossier, en double exemplaire, la définissant en détail dans ses formes, ses matières, ses coloris et sa disposition. Le centre Historique étant situé dans la Zone de Protection du Patrimoine Architecturale, les enseignes sous forme de caissons lumineux sont interdites.

RENSEIGNEMENTS : SECRETARIAT GÉNÉRAL - HÔTEL DE VILLE - TÉL. 04 94 17 66 41

RÉGLEMENTATION COMMERCIALE

OBTENTION D'UNE LICENCE DE DÉBIT DE BOISSONS : la licence est nécessaire pour pouvoir vendre des boissons alcoolisées ou non dans le commerce. Elle nécessite un enregistrement aux Douanes.

RENSEIGNEMENTS : ADMINISTRATION GÉNÉRALE – HÔTEL DE VILLE - TÉL. 04 94 17 67 33

EMAIL : DEBITBOISSONS@VILLE-FREJUS.FR

VIE COMMERCIALE DU CENTRE HISTORIQUE

SHOPPING À FRÉJUS

Un annuaire recense l'ensemble des activités économiques par secteur d'activité. vous le trouverez sur le site www.frejus.fr - rubrique «Shopping à Fréjus». Une fiche d'inscription et de renseignements est disponible à l'Office de Tourisme pour les nouvelles enseignes qui souhaitent apparaître sur ce guide.

RENSEIGNEMENTS : OFFICE DE TOURISME – LE FLORUS II – 249, RUE JEAN JAURÈS
04 94 51 83 83 - WWW.FREJUS.FR





FISAC

Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce

La municipalité s'est engagée pour 3 années, en partenariat avec l'Etat et les commerçants, dans une action de valorisation, de dynamisation et d'animation commerciale dans le Centre Historique. Dans le cadre du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce, la Ville a recruté une animatrice qui a pour missions essentielles de valoriser et promouvoir le Centre Historique, de dynamiser l'activité économique et commerciale, de renforcer l'attractivité de l'espace urbain, en jouant un rôle d'interface entre les acteurs locaux.

Un programme d'actions est prévu afin d'animer le Cœur de Ville pour les 3 années à venir.

RENSEIGNEMENTS : SERVICE COMMERCE ET ARTISANAT - 85 RUE BAUSSET -
TÉL 04 94 17 67 21 OU 07 86 40 26 33 EMAIL : FISAC@VILLE-FREJUS.FR

CIRCUIT DES MÉTIERS D'ART

Membre du réseau « Ville et Métiers d'Art » depuis 1999, Fréjus s'attache à promouvoir l'installation d'ateliers d'artistes présents tout au long de l'année et invite, au fil de ce circuit, à une découverte de gestes séculaires mais sans cesse renouvelés. Vous retrouverez facilement ces artistes et artisans grâce au logo « ART » sur leur devanture.

RENSEIGNEMENTS : SERVICE COMMERCE ET ARTISANAT – 85, RUE DE BAUSSET -
TÉL 04 94 51 76 01 MAIL : CIRCUITDESMETIERSDART@VILLE-FREJUS.FR

LES MARCHÉS HEBDOMADAIRES

Ils se tiennent le mercredi et le samedi matin, Places Formigé et Paul-Albert Février, rues de Fleury, Désaugiers et du Docteur Ciamin. Le marché des Arènes a lieu le samedi matin. En décembre, un marché de Noël anime le Centre Historique.

RENSEIGNEMENTS : SERVICE COMMERCE ET ARTISANAT – 85, RUE DE BAUSSET
TÉL 04 94 17 67 21 MAIL : S.COMMERCE-ARTISANAT@VILLE-FREJUS.FR

PROPRETÉ

Service d'interventions rapides

La municipalité, au travers de ses services, veille à maintenir une qualité de vie et d'environnement. Si vous constatez un problème de propreté, le «Service Propreté Interventions à la Demande (S.P.I.D.)» se déplacera rapidement (De mai à août : du lundi au samedi de 7 h 00 à 20 h 00 et de septembre à avril : du lundi au vendredi de 7 h 00 à 16 h 30).

Numéro Vert 0800 000 531

COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Elle s'effectue tous les jours. Les sacs poubelle doivent expressément être déposés sur la voie publique, devant les enseignes, entre 18h et 3h. Le service Qualité de la Vie organise une distribution gratuite de sacs poubelle deux fois par an (janvier et juin). Il vous appartient de vous faire inscrire pour venir les récupérer en mairie.

RENSEIGNEMENTS : SERVICE QUALITÉ DE LA VIE ET SERVICE DÉLÉGUÉS – HÔTEL DE VILLE - 04 94 17 66 26

TRI SÉLECTIF

Il s'effectue le lundi. Le verre et les emballages peuvent également être déposés dans les espaces propreté installés sur les parcs de stationnement du Clos de la Tour et de la Porte d'Orée.

STATIONNER EN CENTRE VILLE

Stationnement

Le Centre Historique offre 492 emplacements sur voirie, 890 places «Parking Cœur en ville» dont un parc de stationnement en cours de construction Rue Aubenas (localisation sur la carte).

426 places en «parking relais» gratuit avec des navettes ou accès rapides (localisation sur la carte).

La Ville délivre des cartes d'abonnement sur l'ensemble du stationnement: 1 semaine : 15€ / la quinzaine : 20€ / 1 mois civil : 30€ / trimestre civil : 75€.

RENSEIGNEMENTS : SERVICE QUALITÉ DE LA VIE ET SERVICES DÉLÉGUÉS / STATIONNEMENT – HÔTEL DE VILLE - TÉL 04 94 17 67 38

Livraisons

Les livraisons sont autorisées de 5h à 12h sur les emplacements prévus à cet effet. La circulation des 3.5 T est interdite dans le Centre Historique.

RENSEIGNEMENTS : POLICE MUNICIPALE (BUREAU ANNEXE) – PLACE FORMIGÉ - 04 94 51 97 00

**NUMÉROS
UTILES**

MAIRIE DE FRÉJUS

04 94 17 66 00 / WWW.VILLE-FREJUS.FR

OFFICE DE TOURISME

249, RUE JEAN JAURÈS - LE FLORUS II

04 94 51 83 83 / WWW.FREJUS.FR

POLICE MUNICIPALE

RUE DES BATTERIES (BUREAU ANNEXE : PLACE FORMIGÉ)

04 94 51 97 00

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE FRÉJUS/SAINT-RAPHAËL

RUE DES CHÂTAIGNIERS – 83700 SAINT-RAPHAËL

04 94 19 31 00 WWW.AGGLO-FREJUS-SAINTRAPHAEL.FR

DÉCHETTERIE

QUARTIER LA PALISSADE – CD8 - 83600 FRÉJUS

04 94 53 31 29

COMMISSARIAT DE POLICE

RUE DE TRIBERG

04 94 51 90 00

TRÉSORERIE DE FRÉJUS

196, BOULEVARD DE LA MER – 83600 FRÉJUS

04 94 52 99 52

CENTRE DES IMPÔTS

92, RUE DE L'ESTEREL- 83600 FRÉJUS

04 94 44 51 60

TRIBUNAL DE COMMERCE

227, RUE JEAN JAURÈS – 83600 FRÉJUS

04 94 44 54 10

CONSEIL DES PRUD'HOMMES

227, RUE JEAN JAURÈS – 83600 FRÉJUS

04 94 52 32 06

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DU VAR

190, PLACE PIERRE COULLET / 83700 SAINT-RAPHAËL

04 98 11 41 30

CHAMBRE DES MÉTIERS DE L'ARTISANAT DU VAR

1196, BOULEVARD DE LA MER – 83600 FRÉJUS

04 94 51 80 35

DOUANES (LICENCES DÉBIT BOISSONS)

71, RUE PAUL CÉZANNE – 83300 DRAGUIGNAN

04 94 50 95 12

SICOM

PLATEAU DE LA GARE – 13770 VENELLES

04 42 54 98 39

ASSOCIATION DES COMMERÇANTS DE FRÉJUS CENTRE ET

ASSOCIATION D'ARTISTES « LASTRADA »

53, PLACE CALVINI

SERVICE COMMERCE ET ARTISANAT

85, RUE DE BAUSSET

04 94 51 76 01

S.COMMERCE-ARTISANAT@VILLE-FREJUS.FR